

ERRATUM N°2 du 18/11/2021
Applicables aux brochures Nouvelles Frontières Collection 2022

Le présent erratum, applicable avec effet immédiat à compter de sa diffusion, concerne les brochures suivantes (les « Brochures ») :

- Circuits Accompagnés Collection 2022 (Circuits Nouvelles Frontières)
- Autotours et Circuits Privés Collection 2022 (Circuits Nouvelles Frontières)

ARTICLE 1 : Remplacement de la page Charte du Voyage / SETO intégrée dans les Brochures

La page 415 de la brochure Circuits Accompagnés Collection 2022 et la page 109 de la brochure Autotours et Circuits Privés Collection 2022, relatives à la Charte du Voyage / SETO, sont chacune remplacées par la page figurant en Annexe 1 du présent erratum.

ARTICLE 2 : Modification des Conditions Générales de Ventes (« CGV ») intégrées dans les Brochures

2.1 Révision de prix

2.1.1 Pour les départs jusqu'au 31 mars 2022 : L'article 6 « Révision de prix » figurant dans les CGV des Brochures reste pleinement applicable.

2.1.2 Pour les départs à compter du 1^{er} avril 2022 (Départs Eté 2022) : L'article 6 « Révision de prix » figurant dans les CGV des Brochures est annulé et remplacé par l'article suivant :

« ARTICLE 6 : REVISION DU PRIX

6.1 Les prix pourront être modifiés par TUI France :

(i) à tout moment avant la réservation effective du client. Dans ce cas, le prix en vigueur lui sera confirmé avant toute inscription par son agence de voyages (ou sur le site internet) ;

(ii) et dans les conditions du présent article 6.2 pour les clients déjà inscrits à un séjour.

Dans le cas des forfaits prédéfinis en brochure le prix du forfait est calculé sur la base d'un prix du vol spécialement négocié par TUI FRANCE dans une classe tarifaire dédiée, pour le jour de départ cité en référence et dans la limite du stock disponible. Lorsque le stock dans cette classe est atteint, un supplément pourra être appliqué pour les réservations effectuées dans une autre classe tarifaire, sur le même vol ou sur un autre vol ; le montant de ce supplément sera communiqué préalablement à la réservation.

6.2 Les prix peuvent être révisés par TUI FRANCE, y compris pour les clients déjà inscrits, dans les conditions et selon les modalités ci-après. Toutefois, pour les clients déjà inscrits, et conformément à l'article L. 211-12 du Code du Tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 20 jours précédant la date de départ prévue.

Les prix ont été établis notamment sur la base des données économiques ci-après :

1) Taux de change

Parité euro/dollar utilisée dans le cadre des prestations aériennes visées à l'article 6.2.2 a) ci-dessous et/ou certaines prestations terrestres (en date du 08/11/2021) : 1 EUR = 1,1502 USD

Pour les prestations terrestres impactées par une variation de la parité : aucune révision de prix ne sera appliquée en cas de variation de la parité euro/dollar entre la parité de référence et la parité applicable du mois donné si celle-ci est inférieure ou égale à 4.35%. En revanche, en cas de variation supérieure à 4.35%, un réajustement tarifaire pourra être appliqué, le cas échéant, et sera alors calculé sur la part du prix correspondant aux prestations terrestres impactées.

2) Coût des transports (notamment coût du carburant)

a) Pour les forfaits comprenant un vol affrété ou spécial

Les prix ont été établis sur la base d'un coût du carburant de 715 USD par tonne métrique (en date du 08/11/2021 ; indice de référence JET CIF NWE).

L'ajustement du prix des vols d'un mois donné s'effectue par référence à la moyenne du coût du carburant du JET CIF NWE du mois M-1 ou M-2 selon le cas. La répercussion est ensuite faite aux clients sur la base de la variation entre le coût ci-dessus indiqué et la moyenne applicable du mois donné, réajustée de la variation de la parité euro/dollar entre la parité de référence ci-dessus et la parité applicable du mois donné. En cas de variation, la révision s'appliquera le cas échéant sur la part du prix correspondant aux prestations aériennes impactées.

b) Pour les forfaits comprenant un vol régulier

TUI FRANCE répercute aux clients, le cas échéant, le montant de la surcharge carburant (ou de baisse carburant) qui lui a été communiqué par la compagnie aérienne et qui est directement pratiqué par cette-dernière. Les compagnies aériennes peuvent décider d'appliquer plusieurs hausses consécutives ; Dans ce cas, ces hausses seront intégralement répercutées par TUI France aux clients.

En cas de variation des données économiques ci-dessus, TUI FRANCE se réserve le droit (dans les conditions précitées) de répercuter intégralement ces variations, tant à la hausse qu'à la baisse, en modifiant en conséquence le prix de vente, dans les limites légales prévues par les articles L. 211-12, R. 211-8 et R211-9 du Code du Tourisme. Il est précisé que, selon le cas, un forfait peut cumulativement faire l'objet d'une révision de prix sur la partie aérienne (6.2.2) et sur la partie terrestre (6.2.1).

En cas de diminution de prix, TUI France pourra déduire ses dépenses administratives réelles. »

2.2 (Rappel du précédent Erratum) Correction d'une erreur matérielle

L'article 7.2.1 des CGV intégrées dans les Brochures est annulé et remplacé comme suit :

« **7.2.1. Pour les voyages, circuits, autotours, séjours - hors vols secs, croisières - (ci-après les « Voyages ») comprenant un vol affrété/spécial ; pour les Voyages prédéfinis par TUI France vendus sans vol :**

	Modification	Annulation
A plus de 60 jours avant le départ	50€ par personne	150€ par personne
60 à 30 jours avant le départ	50 € par personne	25% du prix total*
29 à 22 jours avant le départ	50 % du prix total (minimum 50€)	50 % du prix total*
21 à 8 jours avant le départ	75 % du prix total (minimum 50€)	75 % du prix total*
A moins de 8 jours avant le départ	95 % du prix total (minimum 50€)	100 % du prix total*

* **minimum 150 €** »

Les autres dispositions de l'article 7 demeurent inchangées.

Le 18 novembre 2021 – TUI France



En tant que professionnels du tourisme nous vous proposons plus qu'un simple voyage :

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- **À vos côtés avant, pendant et après votre voyage**
Des équipes qui mettent savoir-faire, conseil et maîtrise des destinations à votre service. À chaque étape de votre voyage, nous sommes là pour vous accompagner.
- **Gain de temps et personnalisation, ça simplifie la vie !**
Nous sommes toujours là pour vous conseiller et sélectionner avec vous le voyage qui vous ressemble. Tout gérer de A à Z, pour simplifier l'organisation de votre voyage, c'est le cœur de notre métier.

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE, ON VOUS PROTÈGE

- **Assistance 24h/24 et 7j/7**
Bénéficiez d'une assistance téléphonique en français pendant toute la durée du voyage.
- **Sécurité**
En cas de force majeure (circonstance exceptionnelle et inévitable à destination), le retour anticipé sans frais est assuré par le voyageur.
- **À destination, pendant votre séjour**
Nos Guides en Circuits, Délégués et Représentants en Club, vous accompagnent tout au long de votre séjour afin de vous informer, vous assister ou tout simplement être à votre écoute, pour que vos vacances se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

UN ENGAGEMENT QUALITATIF POUR VOUS SATISFAIRE

- **Fiabilité et excellence**
Dans une recherche permanente d'excellence, les voyages que nous proposons sont créés et sélectionnés avec soin par des experts et audités régulièrement.
- **Transparence et vérité**
100% des avis clients sont affichés, vrais et pris en compte dans l'amélioration permanente de la qualité.

À VOTRE RETOUR

- **Un Service Relation Client**
Une équipe de professionnel est à votre écoute et tout est mis en œuvre pour répondre au plus vite à vos questions, à vos remarques...
- **Réactivité**
Prise en charge d'éventuelles réclamations sous 4 semaines maximum.

DES PAIEMENTS SÉCURISÉS

- **Des paiements garantis**
L'argent avancé pour réserver votre voyage est garanti et remboursé en cas de défaillance financière du voyageur.

TUI membre du

